

La fédération des Producteurs de Matériaux de Construction (PMC) est une organisation coupole qui regroupe la plupart des secteurs de matériaux de construction. Elle représente plus de 600 producteurs dans les trois Régions, parmi lesquels près de 2/3 sont des PME. Ces entreprises emploient ensemble plus de 30 000 personnes et réalisent un chiffre d'affaires de près de 11 milliards d'euros. Elles sont aussi très exportatrices et contribuent au surplus de la balance commerciale belge avec près de 60% de leur chiffre d'affaires consolidé.

Bref retour sur 2018

Le début d'année est un moment propice pour faire un bref retour sur l'année écoulée. En 2018, le PMC s'est tout particulièrement investi dans quelques initiatives importantes pour défendre les intérêts des producteurs de matériaux de construction, toutefois sans pour autant délaisser non plus les autres thématiques, essentiellement fédérales et régionales, et le cas échéant aussi européennes.

Memoranda et contacts politiques



En prévision des élections, le PMC a défini des actions prioritaires dans son mémorandum qui visent à mettre la construction d'autant plus à profit pour dynamiser la croissance économique. Soutenir l'activité économique n'est toutefois pas le seul atout de la construction. Ainsi, les mesures proposées relativement au parc de logement ont également un impact social positif, sans oublier qu'elles contribuent aussi à la réalisation des objectifs climatiques. De même, l'attention demandée pour les infrastructures renforce non seulement l'attrait des investisseurs et le transport multimodal des marchandises, elle a aussi un impact bénéfique en limitant l'engorgement routier et les risques d'inondations.

Le mémorandum a été largement distribué en 2018. Il a donné lieu à de nombreux contacts politiques et visites d'entreprises avec des responsables politiques de premier plan tant au niveau Fédéral que dans les 3 Régions, avec la plupart des partis politiques, ainsi qu'avec les administrations, qui ont bien accueilli le document et l'ont qualifié de constructif.

Le PMC et la Confédération de la Construction ont également rédigé un mémorandum commun dans lequel la qualité est au cœur de 6 domaines prioritaires d'action. Le document sera publié début 2019, et sera à nouveau l'occasion de nombreux contacts politiques et d'échanges de vues.





Constructions de qualité

Les constructions (bâtiments et infrastructures) sont conçues de manière à rencontrer entre autres des exigences de durée de vie, de sécurité et de performances. Celles-ci requièrent le respect strict des cahiers des charges pour ce qui concerne les matériaux utilisés



ainsi qu'une mise en œuvre conforme aux normes et spécifications techniques. Là où la concurrence déloyale fait son apparition, les prestations définies ne pourront être atteintes. Le PMC a attiré l'attention du ministre sur ce problème et a lancé une concertation avec son administration. Le contrôle de qualité est une thématique importante pour les producteurs de matériaux de construction, qui reste à l'agenda du PMC.

Connaissance du marché

Tant les pouvoirs publics que les entreprises requièrent des données objectives qui permettent de suivre l'évolution du marché. Des décisions judicieuses et des politiques appropriées nécessitent des données et des analyses pertinentes. Des statistiques relatives



à la construction sont malheureusement peu disponibles, incomplètes et dispersées. C'est ce qui a amené le PMC à développer une collaboration constructive avec les administrations. Elle a débuté par une analyse statistique de la base de données EPD en Région flamande, qui a été réalisée par la KU Leuven à l'initiative du PMC. L'étude contribue à une meilleure connaissance de l'évolution du marché dans les constructions neuves. VEA (Agence flamande de l'énergie) assurera dorénavant annuellement la mise à jour des données statistiques de cette analyse dans son rapport annuel. La concertation entre VEA et le PMC ainsi lancée sera poursuivie de manière à mieux rencontrer les besoins du secteur dans les études et analyses réalisées.

Et en 2019, celles-ci exploreront aussi l'activité de la rénovation.

Production et construction durables

Par la politique durable progressivement mise en place, les différents niveaux de pouvoir visent à réduire autant que possible l'impact environnemental des bâtiments. A cette fin, les Régions ont mis un outil (TOTEM) à disposition pour évaluer la performance environnementale des bâtiments. Sous peu, cet outil utilisera les déclarations environnementales spécifiques (EPD ou Environmental Product Declaration) que les producteurs auront enregistrées dans la banque de données des EPD. Outre la visibilité dans TOTEM, les EPD offrent aussi aux producteurs une bonne vision des scénarios possibles de réduction de l'impact environnemental tant de leur processus de production que de leurs produits de construction. Les EPD deviennent ainsi un important élément de concurrence pour les producteurs.

Dans ce contexte, le PMC a lancé en 2018 une collaboration avec VITO et l'Université de Liège pour aider les producteurs à élaborer



leurs EPD à un coût concurrentiel. Le programme de soutien pour les EPD n'est pas limité aux seuls membres du PMC mais est ouvert à tous les producteurs de matériaux de construction. Deux sessions d'information ont été organisées à l'intention des producteurs. L'élaboration des premières EPD a démarré.



Enfin, sur base des appréciations des participants, l'édition 2018 de l'événement du PMC peut à nouveau être considérée comme une belle réussite. La rencontre annuelle du PMC devient ainsi progressivement le rendez-vous à ne pas manquer des acteurs actifs dans la construction.



Lors de l'édition 2018, les orateurs se sont penchés sur la durabilité et la qualité, suivis par les prévisions économiques de la Banque Nationale.



En conclusion, les initiatives lancées en 2018 ne sont certainement pas encore toutes achevées et seront poursuivies. L'année 2019 sera essentielle pour la défense des intérêts des producteurs des matériaux de construction. Dès la mise en place des nouveaux gouvernements, il faudra les sensibiliser tant aux atouts de la construction, qu'à la nécessité de porter suffisamment d'attention à la qualité. De même, si l'ambition existe de maintenir une activité industrielle locale, la compétitivité de cette production locale doit être préservée.